



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	32	12	5

**OBJET : 29-1 - MUSEE PICASSO -
CONSERVATION PREVENTIVE - POSE
D'UN SYSTEME DE PROTECTION SUR
DEUX OEUVRES DE PICASSO -
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES
DE LA DRAC**

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :

2688/12

Certifié exécutoire compte tenu de
l'affichage en Mairie,
Le **10/10/12**
Et de la réception en Sous-Préfecture,
Le **18 OCT. 2012**

Pour le Maire,
L'Attaché principal,


A. CLAVERIE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du **jeudi 4 octobre 2012**

Le jeudi 4 octobre 2012 à 15h00.

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 27/09/2012, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Eric PAUGET, Adjoint délégué à la Vie sportive et à la Jeunesse.

Présents :

M. Eric PAUGET, Mme Simone TORRES FORET DODELIN, M. André-Luc SEITHER, M. Francis PERUGINI, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Patrick DULBECCO, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Monique CANOVA, M. Jacques GENTE, Mme Jacqueline BOUFFIER, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Edith LHEUREUX, M. Alain BIGNONNEAU, Mme Yvette MEUNIER, Mme Jacqueline DOR, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, M. Michel GASTALDI, M. Yves DAHAN, Mme Marina LONVIS, Mme Khéra BADAoui, M. Matthieu GILLI, M. Bernard MONIER, Mlle Pierrette RAVEL, Mme Edwige VERCNOCKE, M. Gérard MOLINE, M. Gérard PIEL, M. Denis LA SPESA, Mlle Cécile DUMAS, M. Pierre AUBRY

Procurations

M. Jean-Pierre GONZALEZ à M. Eric PAUGET
Mme Suzanne TROTOBAS à Mme Jacqueline BOUFFIER
M. Serge AMAR à Mme Anne-Marie BOUSQUET
M. André PADOVANI à M. Henri CHIALVA
Mme Marguerite BLAZY à M. André-Luc SEITHER
M. Jacques BARBERIS à M. Michel GASTALDI
M. Jacques BAYLE à Mme Marina LONVIS
Mme Carine CURTET à M. Patrick DULBECCO
Mme Nathalie DEPETRIS à Mme Simone TORRES FORET DODELIN
M. Jonathan GENSBURGER à M. Yves DAHAN
M. Gilles DUJARDIN à M. Gérard MOLINE
Mme Michèle MURATORE à M. Pierre AUBRY

Absents : M. Jean LEONETTI, M. Georges ROUX, Mme Anne-Marie DUMONT, Mme Martine SAVALLI, Mme Agnès GAILLOT

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Monsieur GILLI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

29-1 - MUSEE PICASSO - CONSERVATION PREVENTIVE - POSE D'UN SYSTEME DE PROTECTION SUR DEUX
OEUVRES DE PICASSO - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DRAC

Commission(s) : COMMISSION CULTURE TOURISME
COMMISSION FINANCES

Dans le cadre de la conservation préventive de sa collection, le musée Picasso souhaite doter deux de ses œuvres d'un système de protection clos avec régulation de l'hygrométrie et protections spécifiques au revers et sur la face. Les œuvres qui sont concernées par cette dotation sont nommées ci-dessous :

Pablo PICASSO
La Chèvre, octobre 1946
Peinture oléorésineuse avec du fusain sur contreplaqué (hêtre)
119,6 x 149,5 cm

Pablo PICASSO
Nature morte aux poissons noirs (deux poulpes, murène, sole, oursin), 28 octobre 1946
Peinture oléorésineuse avec du fusain sur contreplaqué
91 x 127, cm.

En effet, la pose de ce système qui permet une préservation et une protection des œuvres garantit sur le long terme du vandalisme, de l'empoussièrément et des variations climatiques que les œuvres auraient à subir à l'occasion des transports.

Pour cette opération dont le coût total s'élève à 6 770 euros, la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) est sollicitée afin de participer au financement dont le concours financier s'élève à 3 500 Euros.

OUI CET EXPOSE

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter les subventions et les participations financières relatives à ce projet de pose d'un système de protection sur deux œuvres de Picasso, auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles ou de tout organisme susceptible de participer à l'opération ;

- **PRECISE** que les dépenses prises en charge par la Commune seront imputées sur les crédits inscrits au budget primitif 2012.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Député des Alpes-Maritimes,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : DCM N.29-1 - MUSEE PICASSO - CONSERVATION PREVENTIVE - POSE D'UN SYSTEME DE PROTECTION SUR DEUX OEUVRES DE PICASSO - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DRAC -

Date de transmission de l'acte : 18/10/2012

Date de réception de l'accusé de réception : 18/10/2012

Numéro de l'acte : DCM2688-12 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20121004-DCM2688-12-DE

Date de décision : 04/10/2012

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions